

2016 11 22 aloss DSP article Quotidien.pdf

2016 11 22 aloss DSP article Revue.pdf

2016 11 22 aloss DSP article Tageblatt.pdf

2016 11 22 aloss DSP article Essentiel.pdf

2016 11 22 aloss DSP article gouvernement.pdf

2016 11 22 aloss DSP article Journal.pdf

2016 11 22 aloss DSP article paperjam.pdf

Les données de santé pour le progrès

Un séminaire sur le partage et l'échange de données de santé a retenu l'attention des acteurs du secteur hier à Mondorf-les-Bains. Le dossier de soins partagé était à l'honneur.

D'ici un an, les autorités sanitaires espèrent quasiment généraliser le dossier de soins partagés (DSP). Cet outil, qui est accessible aux patients sur le portail esante.lu, vise à une meilleure coordination des soins entre professionnels. Alors que ce procédé est encore dans une phase expérimentale au Luxembourg, des intervenants issus de plusieurs pays européens ont échangé hier leurs expériences sur ce sujet.

De notre journaliste
Geneviève Montaigu

En 2015, 3 % de la population disposaient d'un dossier de soins partagés (DSP), et l'objectif est fixé à 80 % d'ici la fin 2017. Aujourd'hui, on compte quelque 22 600 DSP ouverts et une moyenne de 350 connexions par jour au site de l'agence eSanté Luxembourg. L'importance de la révolution numérique dans le domaine médical a été le thème d'un séminaire qui s'est tenu hier toute la journée à Mondorf-les-Bains et plus particulièrement le sujet du dossier de soins partagés : «Le partage et l'échange de données de santé : le contexte luxembourgeois du dossier de soins partagé et le contexte international».

C'est l'association luxembour-

geoise des organismes de sécurité sociale (Aloss) qui a organisé cette rencontre en collaboration avec l'agence eSanté dont le directeur, Hervé Barge, a vanté les nombreux avantages du DSP pour une meilleure prise en charge médicale des patients, tout comme l'a fait également le Dr Guy Berchem qui a expliqué comment les oncologues ont déjà pu profiter de ce partage des données pour faire progresser diagnostics et traitements. De son côté, Olivier Streiff, de la fondation Stiftung Hëllef Doheem, a présenté son application dans le domaine des soins de longue durée.

► Expériences internationales

Cette mutualisation de données de santé passe par le DSP qui est ouvert sur demande du patient alors qu'il a été déployé en phase pilote depuis juin 2015 auprès des patients qui ont déclaré un médecin référent. Chacun peut librement ouvrir un DSP dans sa phase pilote en introduisant une demande auprès de l'agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé.

Le DSP ne contient que les informations de santé que le médecin

juge nécessaires pour la coordination et la continuité des soins avec l'accord du patient et ne remplace pas le dossier plus étoffé du professionnel de santé. Le patient peut décider qui peut avoir accès à son DSP qu'il peut lui-même consulter à sa guise via le portail esante.lu et qu'il peut aussi décider de fermer.

L'accès au DSP est tracé, si bien que le patient peut voir à tout moment qui l'a consulté, quand et pourquoi. Toutes ces données sont gérées par l'agence eSanté qui «veille à ce que les mesures de sécurité techniques requises soient mises en place afin de pouvoir garantir un haut niveau de sécurité et de protection des données», comme le rappellent ses responsables.

Hier, des intervenants venus de France, d'Autriche et de Grèce ont présenté des solutions e-santé mises en place dans leur pays.

Le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, venu accueillir les participants hier matin, a félicité les organisateurs pour ce partage de connaissances et d'expériences qui fait avancer la cause de la numérisation du secteur de la santé pour une médecine plus efficace.

Drei Fragen

Daisy Smet
von der Agence
eSanté Luxembourg

Der Patient entscheidet

Die Agence „eSanté“ arbeitet an der Erweiterung der elektronischen Patientenakte. Wie eröffne ich eine solche Akte, ein sogenanntes Dossier de soins partagé (DSP)?

Man wendet sich an den Helpdesk der „Agence eSanté Luxembourg“ (Tel.: 2712 5018 33, E-Mail: helpdesk@esante.lu), dort erhält man die nötigen Informationen und Formulare, um einen offiziellen Antrag zu stellen. Seit Mai 2015 wird die elektronische Patientenakte für Patienten, die eine Konvention mit einem Referenzarzt unterzeichnet haben, automatisch angelegt. Seit September vergangenen Jahres können auch erwachsene Patienten, die keinen Referenzarzt haben, ein „Dossier de soins partagé“ beantragen.

Welche Rechte hat der Patient bezüglich des DSP?

Die Teilnahme ist freiwillig. Der Patient hat zu jedem Moment die Möglichkeit, seine elektronische Gesundheitsakte zu schließen. Hat der Patient eine Konvention mit einem Referenzarzt unterschrieben, so wird diese in dem Fall wo der Patient sein „Dossier de soins partagé“ schließen lässt, automatisch annulliert. Auch entscheidet der Patient, wer vom medizinischen Personal Zugriff auf seine persönlichen Daten hat. Er kann auch verweigern, dass bestimmte Informationen, wie die eines Psychiaters zum Beispiel, im DSP eingetragen werden.

Wird das Dossier für den Gebrauch in einem anderen Land übersetzt?

Das ist ein Projekt, an dem wir arbeiten. Es wird ein „Résumé patient“ geben, ein standardisiertes Dokument, in dem bestimmte Informationen aufgelistet sind und das auch kodierte Daten enthalten wird. Diese vereinfachen dann den Austausch der Informationen zwischen den Systemen verschiedener Länder. Diese kodierten Informationen können dann in die Zielsprache übersetzt werden. mim

[Abo e-paper](#) [Owesnews](#) [Jobs](#) [Avis de décès](#) [Photos](#) [Kontakt](#)

Suchen

Tageblatt

LÉTZEBUERG

Tageblatt

- [Nachrichten](#)
- [Meinung](#)
- [Digital](#)
- [Sport](#)
- [Wirtschaft](#)
- [Kultur](#)
- [Lifestyle](#)
- [Auto](#)
- [Wissen](#)
- [Campus](#)
- [Service](#)

- [Luxemburg](#)
- [Faits divers](#)
- [Großregion](#)
- [Ausland](#)
- [Dossiers](#)

23. November 2016 08:25;Akt: 23.11.2016 09:16

Der elektronische Patient

DATENSCHUTZ

Seit 2015 haben sich 22.600 Patienten freiwillig für eine elektronische Gesundheitskarte entschieden, weniger als ein Prozent der Teilnehmer hat diese wieder aufgekündigt. Beteiligt waren bisher 170 „Gesundheitsdienstleister“, die im Durchschnitt 350 Mal pro Tag auf diese Akten zugegriffen haben. Ziel sei es, 80 Prozent der Bevölkerung bis Ende 2017 zu erfassen.



Das „[Dossier de soins partagé](#)“ (DSP) soll keineswegs die bisherigen Krankenakten, welche die Gesundheitsdienstleister führen, ersetzen. Vielmehr sollen all jene Daten ins DSP gespeichert werden, damit die behandelnden Ärzte alle relevanten Informationen zur Verfügung haben. Zu diesen Informationen zählen z.B. Krankenhausprotokolle, Ergebnisse von Röntgenuntersuchungen oder auch ärztliche Verschreibungen.

Die elektronische Gesundheitskarte wird dem Gesundheitsdienstleister erst zugänglich gemacht, wenn dieser in Luxemburg zugelassen ist und wenn der Patient dazu seine Einwilligung gibt, also ein „lien thérapeutique“ besteht. Für den behandelnden Arzt bietet sich die Möglichkeit, entweder über die praxiseigene Software oder über die Internetseite der „Agence eSanté“ (siehe Infobox) in die Dokumente Einsicht zu erhalten. Des Weiteren wurde ein Nachrichtendienst eingerichtet, der es den Gesundheitsdienstleitern erlaubt, miteinander in Verbindung zu treten. Um die Kommunikation weiter zu erleichtern, können auch herkömmliche E-Mail-Programme auf diesen Nachrichtendienst zugreifen, die gesendeten Mails werden dann allerdings gesondert verschlüsselt.

"Kein gläserner Patient"

Auch ist es dem Patienten vorbehalten, verschiedene Vertraulichkeitsgrade der im DSP enthaltenen Krankenunterlagen zu definieren. Damit entscheidet alleine der Patient, welcher Arzt auf welche Dokumente Zugriff hat. Der Patient kann ebenfalls genau nachverfolgen, wann welcher Arzt und aus welchem Grund auf die im DSP gespeicherten Daten Zugriff hatte. „Es wird also keine gläsernen Patienten geben“, wischte Paul Schmit, Präsident von „eSanté“, alle datenschutzrechtliche Bedenken beiseite. Die elektronische Gesundheitskarte kann jederzeit wieder aufgekündigt werden, entweder übers Internet oder per Schreiben an die „Agence eSanté“, die seit 2012 Betreiber dieses Pilotprojektes ist.

eSanté

Wer an der Versuchsphase teilnehmen und sich für das DSP anmelden möchte oder nur weitere Informationen sammeln will, kann das auf der Internetseite www.esante.lu machen. Sollte man nicht über eine Internetverbindung verfügen, kann die „Agence eSanté“ auch telefonisch unter der Nummer 27 12 50 18 33 kontaktiert werden. (siv)

„Dieser Informationsaustausch ermöglicht es dem behandelnden Arzt, seine Behandlung anzupassen und überflüssige Prozeduren, die im schlimmsten Fall negative Auswirkungen auf die Gesundheit des Patienten haben könnten, zu vermeiden“, so Romain Schneider, Minister für soziale Sicherheit, in seiner Eröffnungsrede.

Das Ministerium hatte in Zusammenarbeit mit der „Association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale“ auf ein internationales Kolloquium zum elektronischen Informationsaustausch im medizinischen Bereich, der elektronischen Gesundheitskarte „DSP“, eingeladen. Der Einladung waren zahlreiche Vertreter der einheimischen und regionalen Gesundheitsbranche gefolgt. Nach der Eröffnungsrede durch Minister Schneider und einer kurzen Vorstellung der Gesundheitskarte war es an Medizinern aus Luxemburg, Griechenland, Österreich und Frankreich über ihre Erfahrungen zum Themenbereich zu referieren.

Sidney Wiltgen

[Discussion](#)

0 Kommentare

partners

[lessentiel.lu en français](#)

[lessentiel.lu auf deutsch](#)

[Le Jeudi](#)

[Le Quotidien](#)

[Revue](#)

[Live](#)

Rubriken

[Nachrichten](#)

[Meinung](#)

[Mediathek](#)

[Sport](#)

[Wirtschaft](#)

[Kultur](#)

[Lifestyle](#)

[Wissen](#)

[Campus](#)

[Service](#)

Plus

[Jobs](#)

[Kontakt](#)

[B2B](#)

kontakt

[ABO](#)

[E-Paper](#)



22 600 patients à l'ère électronique

LUXEMBOURG Le dossier de soins partagés (DSP) a été lancé officiellement au mois de mai de l'année dernière. D'abord en phase pilote, puis ouvert aux volontaires dès septembre 2015. Depuis, son succès va croissant. Hier, le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, s'est félicité de l'accueil reçu par le DSP au Luxembourg. «Parmi les 22 600 patients pour qui un DSP a été ouvert, seuls 170 (soit 0,7 %) ont décidé de le fermer», a-t-il révélé. Le DSP permet aux professionnels de la santé de partager les traitements et prescriptions pour un seul et même patient.

[-- Sites liés --](#)Recherche
avancée[Accueil](#) | [Nouveautés](#) | [Newsletter](#) | [Liens](#) | [Vos réactions](#) | [FAQ](#) | [Glossaire](#) | [Contact](#)[Aide](#) | [Index](#) | [A propos du site](#)

Imprimer Envoyer à

Acteurs
Maladie-Maternité
Dépendance
Pension
Pensions complémentaires
Accidents
Mutualités
International
Voies de recours
Actualités
Formulaires
Législation
Publications

[> Accueil](#) > [Actualités](#) > [Novembre 2016](#) > Colloque sur l'échange et le partage électronique de données de santé (22.11.2016)

Colloque sur l'échange et le partage électronique de données de santé One up

(22.11.2016)

L'Association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS), en collaboration avec l'Agence eSanté, a organisé, en présence du ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, le mardi 22 novembre 2016 à Mondorf-les-Bains un colloque sur l'échange et le partage électronique de données de santé intitulé: «Le partage et l'échange de données de santé: le contexte luxembourgeois du dossier de soins partagé et le contexte international».

À l'occasion de cet événement, divers intervenants nationaux et internationaux ont à travers leurs présentations démontré à quel point il est important que des données de santé pertinentes d'un patient soient mises en commun des différents professionnels de santé impliqués dans le parcours de soins de santé du patient. Ils ont présenté l'outil eSanté – l'outil digital appliqué à la santé – mis en place au sein de leur établissement ou pays pour justement faciliter cette mutualisation de données de santé.

Lors de son discours d'ouverture, le ministre de la Sécurité sociale a souligné l'importance du partage de données de santé pertinentes entre professionnels de santé pour la continuité et la qualité des soins prodigués au patient. «Je félicite les organisateurs de ce colloque d'avoir invité des acteurs nationaux et internationaux pour témoigner de leur mise en pratique d'outils e-santé et partager par le biais de ce colloque les retours d'expérience dans leurs pays respectifs», a indiqué Romain Schneider. «Je suis confiant que cette conférence vous apportera de nouvelles connaissances et sera un événement riche en échanges», a-t-il conclu son allocution.

Du côté des intervenants luxembourgeois, l'Agence eSanté a présenté le Dossier de soins partagé (DSP), le dossier de santé électronique sécurisé du patient qui centralise les informations de santé essentielles nécessaires pour une bonne coordination des soins. Deux autres intervenants luxembourgeois ont montré dans quelle mesure le DSP, et les outils de partage de données de santé en général, sont des outils de support dans leur domaine d'activité. Un premier cas d'usage était celui dans le domaine de l'oncologie, évoqué par le Dr Guy Berchem, oncologue pratiquant au sein du Centre hospitalier de Luxembourg et président de l'Institut national du cancer. Le deuxième cas pratique présenté était l'application dans le domaine des soins de longue durée, abordée par Olivier Streiff de la fondation Stéftung Hëllef Doheem.

Les intervenants internationaux ont présenté des solutions e-santé mises en place respectivement en France, Autriche et Grèce. Ainsi, le Dr Susanne Herbek a donné une présentation sur le dossier de santé électronique déployé en Autriche, appelé Elektronische Gesundheitsakte (ELGA). Le Prof. Thierry Moulin, responsable du service de neurologie du Centre hospitalier régional universitaire de Besançon, a présenté l'apport du dossier de santé électronique dans le cadre du traitement de patients atteints d'un accident vasculaire cérébral. Et pour conclure la journée, Alexander Berler, expert en ingénierie biomédicale et en informatique médicale qui a été impliqué dans la mise en place de grands projets dans le domaine d'informatique de la santé en Grèce, a présenté le cas d'usage grec de la e-prescription.

Communiqué par: ministère de la Sécurité sociale / Association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale / Agence eSanté

Pour en savoir plus ...

Téléchargements internes

- [Discours prononcé par Romain Schneider](#)
- [Présentation Agence eSanté](#)
- [Présentation Dr Guy Berchem](#)
- [Présentation Stéftung Hëllef Doheem](#)
- [Présentation Dr Susanne Herbek](#)
- [Présentation Pr Thierry Moulin](#)
- [Présentation Alexandre Berler](#)

Formats

- (76 Ko)
- (247 Ko)
- (327 Ko)
- (111 Ko)
- (209 Ko)
- (548 Ko)
- (282 Ko)

HAUT DE PAGE

Dernière mise à jour de
cette page le 23-11-2016

Copyright © Ministère de la Sécurité Sociale [Aspects légaux](#) | [Contact](#)

Santé

Pilotphase läuft

Seminar der ALOSS zur elektronischen Patientenakte - 2017 soll es losgehen

LUXEMBURG
ANNETTE WELSCH

Wenn man möchte kann man jetzt schon mitmachen: Seit September 2015 kann jeder Versicherte auf Antrag seine elektronische Patientenakte aktivieren lassen und freiwillig an der Pilotphase teilnehmen. Eine E-Mail an helpdesk@esante.lu oder ein Anruf bei der Agence eSanté (2712 5018 33) reicht, man kann sich aber auch an den Schalter 12 bei der CNS wenden. Und so wie es später auch möglich ist, kann man jederzeit zum „Opt-out“ greifen und seine Akte wieder schließen lassen.

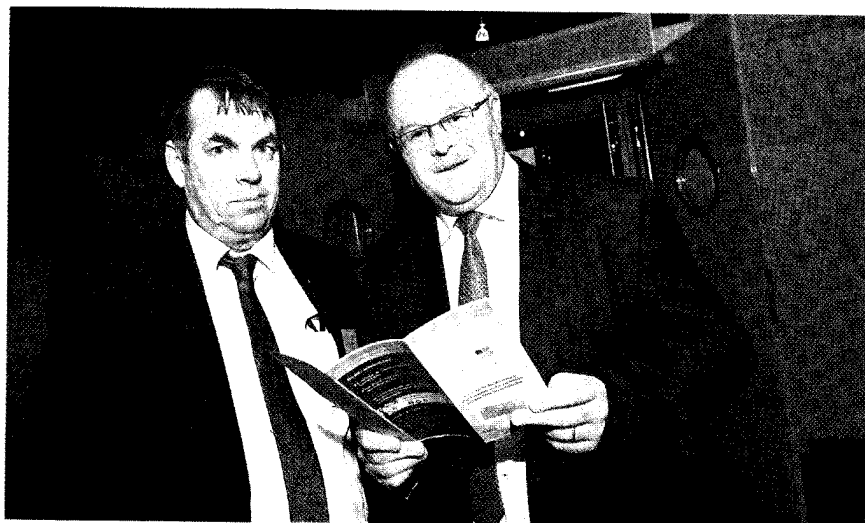
Mit der Gesundheitsreform wurde 2010 die gesetzliche Grundlage für die „Agence eSanté“ und das „Dossier de Soins Partagé“ (DSP), die elektronische Patientenakte, gelegt. Bis jetzt haben die einzelnen Dienstleister, wie Ärzte, Krankenhäuser, Apotheken, eine Hand auf ihren Patientendaten, es gibt wenig Transparenz für den Patienten und der Austausch findet nur nach Bedarf und auf Anfrage hin statt. So kann es denn auch durch den Mangel an Kommunikation zu unerwünschten Vorfällen kommen, aber auch zu unnötigen Doppeluntersuchungen. Das soll sich nun ändern: Seit Sommer 2012 steht die „Agence eSanté“, seit Juni 2015 läuft die Pilotphase - zunächst mit den Patienten, die einen Referenzarzt haben - und sobald die großher-

zogliche Verordnung fertig ist, soll es auf breiter Basis losgehen - wohl Mitte bis Ende nächsten Jahres.

Gestern fand auf Einladung der ALOSS (Association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale), der 14 Behörden der Sozialversicherung angehören, ein Seminar zum DSP statt. Vertreter aus Österreich, Frankreich und Griechenland stellten ihre Erfahrungen mit ihren elektronischen Gesundheitsakten vor, es gab aber auch Referate zur Nutzung des DSP in der Onkologie und der häuslichen Pflege.

„Gesundheitsdaten teilen und austauschen ist wichtig für die Sozialversicherung und für die Qualität, die Kontinuität sowie die Koordination der Behandlung“, sagte Sozialminister Romain Schneider in seiner Eröffnungsrede. „60 Prozent der unerwünschten Ereignisse im Gesundheitswesen lassen sich Studien nach so vermeiden.“ CNS-Direktor Paul Schmit verwies darauf, dass die Akzeptanz und das Vertrauen aller Beteiligten wichtig sei, der Datenschutz sehr ernst genommen werde. „Wir nehmen nur die essenziellen Daten auf und streben keinen gläsernen Patienten an. Der Zugang zu den Daten ist strikt limitiert.“

Seit 2015 wurden 22.600 DSP eröffnet, das entspricht drei Prozent der Bevölkerung, und nur 170 (0,7 Prozent) sind wieder ausgestiegen. 80 Prozent der Versicherten sollen es bis Ende 2017 sein. ●



Sozialminister Romain Schneider (r.) und der Direktor der „Agence eSanté“, Hervé Barge, stellten gestern die elektronische Patientenakte vor

Foto: Isabella Finzi/Editpress

Colloque sur l'échange et le partage électronique de données de santé

22 NOVEMBRE 2016 14:41

L'Association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (Aloss), en collaboration avec l'Agence eSanté, a organisé, en présence du ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, le mardi 22 novembre 2016 à Mondorf-les-Bains un colloque sur l'échange et le partage électronique de données de santé intitulé: «Le partage et l'échange de données de santé: le contexte luxembourgeois du dossier de soins partagé et le contexte international».



(Photo: MSS)

À l'occasion de cet événement, divers intervenants nationaux et internationaux ont à travers leurs présentations démontré à quel point il est important que des données de santé pertinentes d'un patient soient rassemblées auprès des différents professionnels de santé impliqués dans le parcours de soins de celui-ci. Ils ont présenté l'outil eSanté – l'outil digital appliqué à la santé – mis en place au sein de leur établissement ou pays pour justement faciliter cette mutualisation de données de santé.

Lors de son discours d'ouverture, le ministre de la Sécurité sociale a souligné l'importance du partage de données de santé pertinentes entre professionnels de santé pour la continuité et la qualité des soins prodigués au patient. «Je félicite les organisateurs de ce colloque d'avoir invité des acteurs nationaux et internationaux pour témoigner de leur mise en pratique d'outils e-santé et partager par le biais de ce colloque les retours d'expériences dans leurs pays respectifs», a indiqué Romain Schneider. «Je suis confiant que cette conférence vous apportera de nouvelles connaissances et sera un événement riche en échanges», a-t-il conclu dans son allocution.

Du côté des intervenants luxembourgeois, l'Agence eSanté a présenté le Dossier de soins partagé (DSP), le dossier de santé électronique sécurisé du patient qui centralise les informations de santé essentielles nécessaires pour une bonne coordination des soins. Deux autres intervenants luxembourgeois ont montré dans quelle mesure le DSP, et les outils de partage de données de santé en général, sont des outils de support dans leur domaine d'activité. Un premier cas d'usage était celui dans le domaine de l'oncologie, évoqué par le Dr Guy Berchem, oncologue pratiquant au sein du Centre hospitalier de Luxembourg et président de l'Institut national du cancer. Le deuxième cas pratique présenté était l'application dans le domaine des soins de longue durée, abordée par Olivier Streiff de la fondation Stéftung Hëllef Doheem.

Les intervenants internationaux ont présenté des solutions e-santé mises en place respectivement en France, Autriche et Grèce. Ainsi, le Dr Susanne Herbek a donné une présentation sur le dossier de santé électronique déployé en Autriche, appelé Elektronische Gesundheitsakte (ELGA). Le Prof. Thierry Moulin, responsable du service de neurologie du Centre hospitalier régional universitaire de Besançon, a présenté l'apport du dossier de santé électronique dans le cadre du traitement de patients atteints d'un accident vasculaire cérébral. Et pour conclure la journée, Alexander Berler, expert en ingénierie biomédicale et en informatique médicale qui a été impliqué dans la mise en place de grands projets dans le domaine d'informatique de la santé en Grèce, a présenté le cas d'usage grec de l'e-prescription.

Le contenu de ce communiqué de presse est de la seule responsabilité de son auteur: "Ministère de la Sécurité Sociale"

